



# La vie à Audrix

## > Éditorial

P assant à travers de gros nuages gonflés d'espoir, se laissant glisser le long des rayons de soleil qui viendront apporter la lumière étincelante sur notre campagne, flânant le long des chemins pour trouver l'inspiration auprès des fontaines, des lavoirs, le journal arrive contant la vie de notre village.

U n instant, le monde était rond, rond comme un ballon de football, pour oublier qu'il ne tournait pas forcément rond. Chacun espérait retrouver une page d'histoire, un esprit d'équipe. L'histoire ne s'est pas refaite, car chaque chose en son temps, mais un enthousiasme est réapparu, quel que soit le résultat. Le monde, notre territoire est en quête de cet enthousiasme qui donne envie de se lever, d'avancer, de croire, de partager ses joies et franchir les obstacles en gérant ses peurs. Telle l'image de ce valeureux joueur, capitaine d'une illustre « équipe », abattu par le poids de l'espérance d'une nation, priant pour ne pas être choisi au tir au but. Le monde est face à ces choix, à des prises de décision, et face à des enjeux, chaque joueur, chaque acteur est solidaire quand le ballon doit prendre la trajectoire des filets.

A ujourd'hui, une nouvelle équipe est présente pour faire avancer le village avec l'appui de tout un village. Elus responsables et une population solidaire car pouvant être écoutée et entendue. Face aux enjeux portés maintenant par la communauté de communes qui continuera à croître, il est plus important que la voix du village soit prise en compte. Les projets, les activités, les résultats, l'image de marque du village resteront les garants d'une reconnaissance aux yeux des élus communautaires.

A lors, que souffle le vent de l'enthousiasme, que tous, jeunes et moins jeunes, se rassemblent dans un même projet, autour d'une fête, d'un événement, d'une action !

Q ue cet enthousiasme incite les candidats à l'écriture, car les pages de ce journal ont besoin de tous pour graver une histoire, celle de tous, celle d'hommes et de femmes qui font que la vie de notre village soit belle et agréable.

B on été radieux à tous.

*Le Comité de Rédaction.*

## > Sommaire

### Éditorial

### Le billet du Maire

### Informations municipales

### Commémorations

### Activités municipales

### Vie associative:

- AAA
- Amicale Laïque
- Musique en Périgord
- Les p'tits d'hommes
- Ludothèque
- Rhizome

### Revue de presse

### Libres propos

## > Billet du Maire

---

*2014 a été pour tous les maires de France une épreuve que beaucoup ont passé avec succès.*

*En ce qui concerne notre petite commune d'Audrix, encore une fois, la liste présentée a été largement plébiscitée et grâce à la confiance que les électeurs nous ont renouvelée, nous poursuivrons donc notre tâche avec la même conscience.*

*Depuis la mi-mars maintenant, les nouveaux conseillers municipaux ont pu découvrir de plus près ce que représente le travail d'une petite mairie comme la nôtre et s'investissent avec sérieux aux côtés des anciens.*

*La salle communale est à présent achevée, ainsi que l'amphithéâtre qui faisait partie du projet initial. Ces grands travaux prendront leur fin officielle après le marquage des places de parking.*

*Cette nouvelle structure, dès le début, a suscité l'intérêt d'une grande partie des habitants et des jeunes fréquentant le Pôle de l'Enfance. Très attendue donc, elle n'a pas déçu, bien au contraire, et la grande salle, le centre ado, la cuisine et les ateliers municipaux ont été investis d'emblée.*

*Il ne reste plus qu'à l'équipe municipale de gérer au mieux les demandes, coordonner les activités déjà en place avec celles à venir pour tenter de satisfaire les besoins de tous dans le respect de chacun, qu'il s'agisse de demandes de particuliers, d'associations, de communes voisines ou communautés de communes.*

*Déjà, les plus grands du centre de loisirs des P'tits d'homme ont pu bénéficier à plusieurs reprises, d'ateliers de cuisine et réaliser des recettes qu'ils ont recrées chez eux avec succès et... fierté !*

*Même si l'été s'est fait attendre, les tablées d'Audrix sont toujours aussi prisées, autant pour la qualité des mets proposés que par l'organisation mise en place grâce à la compétence des bénévoles des diverses associations audrixiennes qui ne comptent pas leur peine pour rendre toujours plus festives et conviviales ces soirées.*

*Musique en Périgord, avec son nouveau président, consacrera, comme à son habitude, un spectacle à l'attention du jeune public du Pôle de l'Enfance et, entre autres concerts, a programmé un quatuor de cordes en l'église d'Audrix qui a attiré un public nombreux.*

*La nouvelle équipe municipale souhaite une bonne rentrée à toutes et à tous.*

## > Informations municipales

### ... EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ...

#### ◆ Séance du 17 janvier 2014

##### *Changement de statuts du syndicat des transports scolaires du Bugue.*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Bugue a décidé de définir exactement ses statuts, ainsi que de modifier la dénomination du Syndicat, et que le conseil syndical en sa séance du 27 novembre 2013 en a approuvé le contenu à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à la lecture desdits statuts approuvés, qui ont été notifiés par le SITS du Bugue le 16 décembre 2013.

Amené à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve les nouveaux statuts du syndicat à vocation multiple tels que notifiés.

##### *Rapport d'activités 2012 du Syndicat d'Energies de la Dordogne (SDE 24).*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu le rapport d'activités 2012 du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne. Monsieur le Maire en donne les principales informations et le met à disposition de l'assemblée afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Ce rapport n'appelant aucune observation de la part des membres du conseil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, prend acte de ce rapport d'activités 2012 du SDE 24.

##### *Convention SPA 2014*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu la convention de la SPA 24 pour l'année 2014.

La participation par habitant s'élève à 0,60 euro, soit un total de 174 euros pour l'année 2014.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte les termes de la convention avec la SPA pour l'année 2014 et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA pour l'année 2014 pour un montant total de 174 euros.

##### *Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve cette demande de subvention et le programme des travaux, décide de solliciter Monsieur Germinal Peiro, Député de la Dordogne, pour la demande d'une subvention au titre de la réserve parlementaire 2014, pour la réalisation d'un amphithéâtre tel que figurant dans le dossier et dont le montant total s'élève à 47 937,49 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2014 auprès de Monsieur Germinal Peiro, Député de la Dordogne.

##### *Marché d'appel d'offres de la construction de la salle socioculturelle - Lot n°9/Entreprise SAS SUDRIE et FILS – Avenant N° 2*

En cours de réalisation de la construction, des modifications et des adaptations sont apparues nécessaires. Le présent avenant est donc justifié par une prestation supplémentaire concernant des habillages coupe feu des poutres LC et des travaux en moins concernant les coffres et gaines ainsi que le changement du plafond cuisine et salle ados.

Ces modifications donnent lieu à la passation d'un avenant n°2 au marché conclu avec SAS SUDRIE et FILS pour le lot n°9.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve l'avenant n°2 au marché conclu avec l'entreprise SAS SUDRIE et FILS pour le lot n°9 d'une plus-value de 649,24 € HT

##### *Marché d'appel d'offres de la construction de la salle socioculturelle - Lot n°10/Entreprise SAS SUDRIE et FILS – Avenant N° 1*

Considérant la délibération n°64/2012 du 21/09/2012 relative au choix des entreprises suite à l'appel d'offres pour la construction d'une salle socio culturelle.

En cours de réalisation de la construction, des modifications et des adaptations sont apparues nécessaires. Le présent avenant est donc justifié par une prestation supplémentaire concernant le carrelage en finition polie et des travaux en moins concernant l'isolation thermique sous chape.

Ces modifications donnent lieu à la passation d'un avenant n°1 au marché conclu avec SAS SUDRIE et FILS pour le lot n°10.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve l'avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise SAS SUDRIE et FILS pour le lot n°10 d'une moins-value de

*Marché d'appel d'offres de la construction de la salle socioculturelle - Lot n°12/Entreprise F.C.C.E Bouscasse – Avenant N° 1*

Considérant la délibération n°64/2012 du 21/09/2012 relative au choix des entreprises suite à l'appel d'offres pour la construction d'une salle socio culturelle.

En cours de réalisation de la construction, des modifications et des adaptations sont apparues nécessaires. Le présent avenant est donc justifié par des prestations supplémentaires diverses et quelques travaux en moins concernant l'aménagement de la cuisine.

Ces modifications donnent lieu à la passation d'un avenant n°1 au marché conclu avec F.C.C.E BOUSCASSE pour le lot n°12.

En conséquence, le montant originel du marché de l'entreprise est modifié dans les conditions suivantes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve l'avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise F.C.C.E BOUSCASE pour le lot n°12 d'une plus-value de 500,00 € HT

*Marché d'appel d'offres de la construction de la salle socioculturelle - Lot n°2/Entreprise GUY SARL – Avenant N° 5*

Considérant la délibération n°64/2012 du 21/09/2012 relative au choix des entreprises suite à l'appel d'offres pour la construction d'une salle socio culturelle.

En cours de réalisation de la construction, des modifications et des adaptations sont apparues nécessaires. Le présent avenant est donc justifié par des prestations supplémentaires.

Ces modifications donnent lieu à la passation d'un avenant n°5 au marché conclu avec GUY SARL pour le lot n°2.

En conséquence, le montant originel du marché de l'entreprise est modifié dans les conditions suivantes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve l'avenant n°5 au marché conclu avec l'entreprise GUY SARL pour le lot n°2 d'une plus-value de 2 739,19 € HT

*Représentants de la commune aux commissions de la CCVDFB*

Monsieur le Maire rappelle qu'au premier conseil communautaire issu de la fusion des 2 communautés de communes du 1<sup>er</sup> janvier 2014, des commissions ont été créées et qu'il faut désigner pour chaque commission un titulaire et un suppléant :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité nomment:

Développement éco et cadre de vie:

Titulaire: James CHATENOU

Suppléant: Claude THUILLIER

Affaires scolaires

Titulaire: Claude THUILLIER

Suppléant: Eric-Marc VEYRENT

Pôle de l'enfance:

Titulaire: Claude THUILLIER

Suppléant: Eric-Marc VEYRENT

Affaires techniques

Titulaire: Claude THUILLIER

Suppléant: Eric-Marc VEYRENT

Voirie

Titulaire: Claude THUILLIER

Suppléant: Bruno BASSANO

Tourisme:

Titulaire: Eric-Marc VEYRENT

Suppléant: Claude THUILLIER

Fiscalité

Titulaire: Claude THUILLIER

Suppléant: James CHATENOU

Orientations budgétaires:

Titulaire: Claude THUILLIER

Suppléant: James CHATENOU

Assainissement collectif:

Titulaire: Eric-Marc VEYRENT

Suppléant: Claude THUILLIER

◆ Séance du 14 mars 2014

*Assistance technique service assainissement-Convention avec l'ATD*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que chaque année la commune signe une convention avec le SATESE du conseil général pour une assistance technique de la station d'épuration.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le SATESE est rattaché à l'Agence Technique Départementale (ATD).

L'ATD 24 propose donc une convention pour l'année 2014 avec les mêmes prestations que celle signée avec le SATESE auparavant pour un montant de 640 € HT soit 768 € TTC.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Amené à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte les termes de la convention à signer entre l'ATD 24 et la commune pour le suivi technique de la station d'épuration et de payer 640 € HT soit 768 € TTC

*Contrat d'entretien de la chaudière de la salle socio culturelle*

Monsieur le Maire propose de signer un contrat d'entretien avec la société DECID pour garantir un bon fonctionnement du système de chauffage installé à la salle socio culturelle.

4 Sont inclus dans le contrat :

Les déplacements et le temps d'intervention  
Le ramonage

L'entretien de la chaudière  
 L'entretien des organes de chauffage  
 L'analyse des fumées  
 La vérification du système solaire  
 La vérification du système de stockage et convoyage de combustible.

Ce contrat est valable un an à partir de la date de signature.

La société DECID propose ces prestations pour un montant annuel de 335,00 € HT soit 402,00 € TTC.

Amené à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte les termes de la convention à signer entre l'entreprise DECID et la commune pour l'entretien du système de chauffage de la salle socio culturelle pour une durée de 1 an, de payer 335,00 € HT soit 402,00 € TTC relatifs à cette convention

*Marché d'appel d'offres pour la construction de la salle socio culturelle– Lot n°4/Entreprise SCEP Avenant n°1*

Considérant la délibération n°64/2012 du 21/09/2012 relative au choix des entreprises suite à l'appel d'offres pour la construction d'une salle socio culturelle.

En cours de réalisation de la construction, des modifications et des adaptations sont apparues nécessaires. Le présent avenant est donc justifié par des prestations en moins

Ces modifications donnent lieu à la passation d'un avenant n°1 au marché conclu avec la S.C.E.P pour le lot n°4.

Amené à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve l'avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise S.C.E.P pour le lot n°1 d'une moins value de 800,00 € HT

*Ouverture de crédits d'investissement*

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT qui stipule qu'en attendant l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager des dépenses d'investissement.

Il est proposé à l'assemblée :  
 Budget principal de la commune :

- Article 2313 – opération 35 :  
 Motorisation d'un lanterneau : 1 380,00 TTC  
 Achat extincteurs : 882,00 TTC
- Article 2188 :  
 Achat d'un échafaudage : 670,00 TTC  
 Achat d'un vidéo projecteur : 1 818,00 TTC

Amené à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement énumérées ci-dessus, et s'engage à inscrire ces dépenses au budget 2014

*Rapport annuel 2013 du SIPEP VEZERE DORDOGNE*

Amené à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents prend acte du rapport annuel 2013 du SIPEP VEZERE DORDOGNE

*Vote du compte administratif 2013 – Budget annexe de l'eau*

Le conseil municipal, réuni sous le Présidence de Monsieur Bassano Bruno, délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'eau potable de l'exercice 2013 dressé par le Maire, Claude Thuillier, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote et arrête, à l'unanimité des membres votants, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses .....	58 805,53 €
Recettes .....	53 036,65 €
Résultat 2013 .....	- 5 768,88 €
Excédent 2012 reporté... ..	19 867,94 €
Excédent net cumulé 2013.....	14 099,06 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses .....	3 694,06 €
Recettes .....	12 606,73 €
Résultat 2013 .....	8 912,67 €
Excédent 2012 reporté .....	31 360,25 €
Restes à réaliser 2013.....	35 000 ,00 €
Excédent net cumulé 2013	5 272,92 €

*Vote du compte administratif 2013 – Budget annexe de l'assainissement*

Le conseil municipal, réuni sous le Présidence de Monsieur Bassano Bruno, délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2013 dressé par le Maire, Claude Thuillier, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote et arrête, à l'unanimité des membres votants, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses .....	19 378,45 €
Recettes .....	15 056,98 €
Résultat 2013 .....	- 4 321,47 €
Excédent 2012 reporté... ..	8 578,69 €
Excédent net cumulé 2013.....	4 257,22 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses .....	9 057,42 €
Recettes .....	9 420,00 €
Résultat 2013 .....	362,58 €
Excédent 2012 reporté .....	16 678,06 €
Excédent net cumulé 2013	17 040,64 €

### *Vote du compte administratif 2013 – Budget annexe de l'atelier relais*

Le conseil municipal, réuni sous le Présidence de Monsieur Bassano Bruno, délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'atelier relais de l'exercice 2013 dressé par le Maire, Claude Thuillier, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote et arrête, à l'unanimité des membres votants, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses .....	352,32 €
Recettes .....	4 815,00 €
Résultat net 2013 .....	4 462,68 €
Déficit 2012 reporté .....	16 901,19 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses .....	5 421,40 €
Recettes .....	3 205,74 €
Résultat 2013 .....	- 2 215,66 €
Déficit net cumulé 2013 .....	19 116,85 €

### **♦ Séance du 30 mars 2014**

#### *Installation du conseil municipal et élection du Maire*

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls (mention insuffisante ou annotée) : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur Claude THUILLIER, onze voix (11)

***À l'issue du premier tour, Monsieur Claude Thuillier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et immédiatement installé.***

#### *Création du nombre de poste d'adjoints*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-2 et L. 2122-7-2,

Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger,

Considérant que le Code général des collectivités territoriales fixe le nombre de postes d'adjoints à 30 % maximum de l'effectif total du conseil municipal,

Amené à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de créer trois postes d'adjoints

### *Election des adjoints.*

#### **ELECTION DU PREMIER ADJOINT**

##### **- Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de suffrages exprimés : 11

e. Majorité absolue : 6

Nom	Nombre de suffrages obtenus
VEYRENT Eric Marc	Onze (11)

***Monsieur Eric Marc VEYRENT a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.***

#### **ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT**

##### **- Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de suffrages exprimés : 11

e. Majorité absolue : 6

Nom	Nombre de suffrages obtenus
BASSANO Bruno	Onze (11)

***Monsieur Bruno BASSANO a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé***

#### **ELECTION DU TROISIEME ADJOINT**

##### **- Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de suffrages exprimés : 11

e. Majorité absolue : 6

Nom	Nombre de suffrages obtenus
CIBERT Michèle	Trois (3)
FARINA Bernadette	Deux (2)
LEURS Jean-Claude	Six (6)

***Monsieur Jean-Claude LEURS a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.***

### Fixation des indemnités de fonctions

Considérant que les indemnités votées par le conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints sont déterminées par décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et ce dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune et considérant que la commune de Audrix appartient à la strate de 0 à 500 habitants,

Amené à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire A compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

Maire : 17 % de l'indice 1015 ;

1<sup>er</sup> adjoint : 6,6 % de l'indice brut 1015

2<sup>ème</sup> adjoint : 6,6 % de l'indice brut 1015

3<sup>ème</sup> adjoint : 6,6 % de l'indice brut 1015

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

### Désignation des délégués

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions régissant le fonctionnement des organismes pour lequel il est procédé à la désignation de délégués,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les délégués appelés à représenter la commune de différents syndicats :

Amené à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne les délégués titulaires et suppléants suivants :

### Communauté de communes:

Titulaire: Claude THUILLIER

Suppléant: Eric-Marc VEYRENT

### Syndicat d'Energies (SDE 24)

Titulaires: Claude THUILLIER, Bruno BASSANO

Suppléants: Patrick DEFAY, Claude LECLERC

### SIPEP (syndicat eau potable):

Titulaires: Claude THUILLIER, Michèle CIBERT

Suppléants: Bruno BASSANO, Jean-Claude LEURS

### Syndicat d'irrigation:

Titulaires: Claude THUILLIER, Bruno BASSANO

Suppléants: Eric-marc VEYRENT, Jean-claude LEURS

### Centre intercommunal d'actions sociales:

Titulaires: Claude THUILLIER, Michèle CIBERT

Suppléants: Odile BERTHELET, Catherine LECH

### Syndicat des 2 vallées:

Titulaires: Claude THUILLIER, Jean-Claude LEURS

Suppléants: Eric-Marc VEYRENT, Odile BERTHELLET

### Transports scolaires (SIVOM):

Titulaires: Claude THUILLIER, Jean-Claude LEURS

Suppléants: Claude LECLERC, Eric-Marc VEYRENT

### Aéroclub du Sarladais:

Titulaire: Claude THUILLIER

Suppléant: Eric-Marc VEYRENT

### Demande de réserve parlementaire

Dans le cadre de l'aménagement de la salle socio culturelle récemment construite, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire 2014 auprès de Monsieur Claude Bérit Débat, Sénateur de la Dordogne.

Amené à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve cette demande de subvention et le programme d'achat de matériel, décide de solliciter Monsieur Claude Bérit Débat, Sénateur de la Dordogne, pour la demande d'une subvention au titre de la réserve parlementaire 2014, pour l'achat de matériel tel que figurant dans le dossier et dont le montant total s'élève à 16 394,85 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2014 auprès de Monsieur Claude Bérit Débat, Sénateur de la Dordogne.

### Renonciation des intérêts moratoires de l'entreprise HERAUT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du marché public pour les parkings de la salle socio culturelle, la société Héraut n'a pas pu respecter les délais d'exécution compte tenu des intempéries et du retard pris sur la construction de la salle.

Les deux chantiers étant très liés, la société Héraut a dû s'adapter au calendrier de la construction de la salle et en accord avec la commune.

De ce fait, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de renoncer aux intérêts moratoires dus par la société Héraut au titre du dépassement du délai d'exécution des travaux.

Amené à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide de renoncer aux intérêts moratoires dus par société Héraut au titre du dépassement du délai d'exécution des travaux.

## ◆ Séance du 25 avril 2014

### Compte administratif 2013 du budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Resultats reportés		242 042,21		407 464,15		649 506,36
Opérations de l'exercice	198 817,71	319 219,92	883 399,62	238 302,07	1 080 217,33	557 621,99
TOTAUX	198 817,71	561 262,13	883 399,62	645 766,22	1 080 217,33	1 207 028,35
Resultats de clôture		364 444,42		237 633,40		128 811,02
Restes à réaliser				270 500,00		309 000,00
TOTAUX CUMULES	198 817,71	561 262,13	1 153 899,62	964 766,22	1 360 717,33	1 516 029,35
RESULTATS DEFINITIFS		364 444,42		199 133,40		165 311,02

\* Les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal revu sous la présidence de Monsieur Bruno BASSANO délibère sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Claude THUILIER, Maire, cette dernière s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### Budget primitif 2014 du budget annexe « Ateliers Relais »

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du budget primitif 2014 du budget annexe « Atelier Relais », établi en collaboration avec Monsieur le receveur municipal, dont le total s'élève en dépenses et en recettes :

En fonctionnement à 20 488,09 euros

En investissement à 24 803,90 euros

Budget voté à l'unanimité des membres votants.

### Budget primitif 2014 du budget annexe « Assainissement »

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du budget primitif 2014 du budget annexe « Assainissement », établi en collaboration avec Monsieur le receveur municipal, dont le total s'élève en dépenses et en recettes :

En fonctionnement à 19 199,22 euros

En investissement à 26 813,64 euros

Budget voté à l'unanimité des membres votants.

### Budget primitif 2014 du budget annexe « Eau potable »

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du budget primitif 2014 du budget annexe « Eau potable », établi en collaboration avec Monsieur le receveur municipal, dont le total s'élève en dépenses et en recettes :

En fonctionnement à 65 222,86 euros

En investissement à 72 251,72 euros

Budget voté à l'unanimité des membres votants.

### Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2014

Monsieur le Maire informe que si les taux ne sont pas augmentés, le produit attendu s'élèvera à 57 897 euros.

Au regard de l'équilibre budgétaire nécessaire, Monsieur le Maire propose de voter les mêmes taux qu'en 2013.

Taxe d'habitation : 9,30 %

Taxe foncière (bâti) : 3,94 %

Taxe foncière (non bâti) : 62,68 %

CFE : 15,33 %

Taux votés à l'unanimité des membres votants.

### Budget primitif 2014 du budget principal de la commune

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du budget primitif 2014 du budget principal de la commune, établi en collaboration avec Monsieur le receveur municipal, dont le total s'élève en dépenses et en recettes :

En fonctionnement à 444 261,93 euros

En investissement à 890 085,40 euros

Budget voté à l'unanimité des membres votants.

### Marché public de la salle socio culturelle – renonciation aux intérêts moratoires

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du marché public la salle

### Budget principal de la commune – Affectation du résultat 2013

Les membres du conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 et constatant que le compte administratif 2013 présente un excédent de fonctionnement de 364 444,42 euros,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants décide d'affecter le résultat au compte 1068 : 8 237 633,40 euros.

socio culturelle, les délais d'exécution ont été dépassés.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de renoncer aux intérêts moratoires dus par les entreprises suivantes au titre du dépassement du délai d'exécution des travaux :

Lot n°1 : Entreprise HERAUT

Lot n°2 : Entreprise GUY

Lot n°3 : Entreprise VIDAL

Lot n°4 : SCEP

Lot n°5 : Entreprise VALBUSA

Lot n°6 : FC Distribution

Lot n°7 : Entreprise JME

Lot n°8 : Entreprise DECID

Lot n°9 : Entreprise Sudrie

Lot n°10 : Entreprise Sudrie

Lot n°12 : Entreprise BOUSCASSE

Proposition votée à l'unanimité des membres votants.

#### *Don de l'Amicale Laïque de Audrix*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Amicale Laïque de Audrix a fait un don de 2 000 euros en chèque à la commune pour aider à la mise en route et au fonctionnement de la salle socio culturelle.

Le don est accepté à l'unanimité des membres votants.

#### *Don de l'Association Animation Audrix*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Association Animation Audrix a fait un don de 2 000 euros en chèque à la commune pour aider à la mise en route et au fonctionnement de la salle socio culturelle.

Le don est accepté à l'unanimité des membres votants.

### **♦ Séance du 13 juin 2014**

#### *Renouvellement contrat à durée déterminée*

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler l'emploi du contrat à durée déterminée de Madame GRIMALD pour une durée de 2 mois à temps non complet pour 2 heures par semaine à compter du 1er mai 2014 jusqu'au 30 juin 2014 afin d'effectuer l'entretien des locaux de la mairie.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 244 / majoré 309 conformément à l'indice minimal de la fonction publique territoriale.

Proposition votée à l'unanimité des membres votants.

#### *Renonciation intérêts moratoires Marché Parkings*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du marché public des parkings devant la salle socio culturelle, les délais d'exécution ont été dépassés.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de renoncer aux intérêts moratoires dus par l'entreprise HERAUT au titre du dépassement du délai d'exécution des travaux.

Renonciation aux intérêts moratoires acceptés à l'unanimité des membres votants.

#### *Subventions aux associations*

Monsieur le Maire propose les subventions suivantes et précise que les membres du conseil impliqués dans les associations concernées ne peuvent pas prendre part au vote :

ACCOLADE : 20 €

AMICALE LAÏQUE : 200 €

ASSOCIATION MUSIQUE EN PERIGORD : 1 500 €

ASSOCIATION ANIMATION AUDRIX : 450 €

ECOLE DE RUGBY LE BUGUE : 100 €

FNATH : 20 €

LAVIKIVA : 200 €

PROTECTION DE LA VALLEE VEZERE : 500 €

RETOUR AUX SOURCES : 300 €

TWIRLING BATONS LE BUISSON : 50 €

VELO CLUB BUGUOIS : 30 €

ASSOCIATION ALZHEIMER : 50 €

PARTICIPATION VOYAGES SCOLAIRES : 50€ / an / enf  
Subventions adoptées à l'unanimité des membres exprimés.

#### *Recrutement de deux emplois d'avenir (droit privé)*

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés et des personnes handicapées de moins de 30 ans, par contrat aidé.

Ce dispositif qui concerne, notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité territoriale en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, formation et tutorat).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations des charges appliquées aux contrats d'accompagnement à l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est normalement de 3 ans et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

La prescription de contrat emploi d'avenir est placée sous la responsabilité de la mission locale ou CAP pour les travailleurs handicapés.

L'aide de l'Etat s'élève à 75% du SMIC brut soit 1083 € sur 1445 € sur la base de 35 heures hebdomadaires.

Par ailleurs ce contrat fait l'objet d'exonération des contributions patronales d'assurance sociale et d'allocations familiales.

Compte tenu :

D'une part, de la volonté de la commune de Audrix de concourir à l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés,

Et d'autre part, de la nécessité de pallier au manque d'effectifs au service technique, au service administratif et à l'accueil de la piscine (un agent non renouvelé, un agent en arrêt de travail et un agent affecté uniquement à la surveillance de la piscine durant 2 mois),

Monsieur le Maire propose de recruter 2 emplois

d'avenir à temps complet et demande l'autorisation de signer les conventions relatives à ces postes pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants décide de recruter 2 emplois d'avenir.

#### *Marché d'appel d'offres pour la construction d'une salle socio culturelle*

##### *Lot n°1 / Entreprise HERAUT et Cie – Avenant n°3*

En cours de réalisation de la construction, des modifications et des adaptations sont apparues nécessaires. Le présent avenant est donc justifié par une prestation supplémentaire concernant des canalisations EU, un enduit bi-couche, une mise à niveau d'un regard, des plaques d'habillage autour des descentes d'EP et des travaux en moins concernant la suppression d'un regard de comptage.

Ces modifications donnent lieu à la passation d'un avenant n°3 au marché conclu avec HERAUT et Cie pour le lot n°1.

En conséquence, le montant originel du marché de l'entreprise est modifié dans les conditions suivantes :

Travaux en plus :	1 210,00 € HT
Travaux en moins :	-1 210,00 € HT
Soit	-----
	0,00 € HT

Avenant approuvé à l'unanimité des membres votants.

#### *Marché d'appel d'offres pour la construction d'une salle socio culturelle*

##### *Lot n°5 / Entreprise SARL SERRURERIE VALBUSA – Avenant n°3*

En cours de réalisation de la construction, des modifications et des adaptations sont apparues nécessaires. Le présent avenant est donc justifié par une prestation supplémentaire concernant la mise en place d'un bouton moleté sur porte cuisine (demande de la commission de sécurité) et des travaux en moins concernant la suppression d'une partie de l'habillage des ouvertures prévu à l'avenant n°2

Ces modifications donnent lieu à la passation d'un avenant n°3 au marché conclu SARL SERRURERIE VALBUSA pour le lot n°5.

En conséquence, le montant originel du marché de l'entreprise est modifié dans les conditions suivantes :

Travaux en plus :	96,00 € HT
Travaux en moins :	- 300,00 € HT
Soit	-----
	204,00 € HT

Avenant approuvé à l'unanimité des membres votants.

#### *Marché d'appel d'offres pour les parkings de la salle socio culturelle*

##### *Entreprise HERAUT et Cie – Avenant n°1*

En cours de réalisation des travaux, des modifications et des adaptations sont apparues nécessaires. Le présent avenant est donc justifié par des prestations supplémentaires demandées par le maître d'ouvrage et des travaux en moins.

Ces modifications donnent lieu à la passation d'un avenant n°1 au marché conclu avec HERAUT et Cie

pour le marché relatif aux parkings de la salle socio culturelle.

En conséquence, le montant originel du marché de l'entreprise est modifié dans les conditions suivantes :

Travaux en plus :	1 928,00 € HT
Travaux en moins :	- 1 928,00 € HT
Soit	-----
	0,00 € HT

#### *Désignation des délégués locaux au CNAS*

Considérant la délibération n°82/2013 du 05/07/2013 concernant l'adhésion au CNAS

Monsieur le Maire rappelle que le CNAS est une association loi 1901 à but non lucratif créé le 28 juillet 1967.

Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnes de la fonction publique territoriale et de leur famille.

La collectivité doit désigner un représentant des agents issu de la liste des bénéficiaires et un représentant des élus désigné parmi les membres du conseil municipal. Ces délégués sont amenés à siéger annuellement à l'assemblée départementale afin de donner un avis sur les orientations de l'association, d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes par le CNAS et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental des délégués départementaux et des membres du conseil d'administration du CNAS.

Ils sont désignés pour la durée du mandat municipal.

Madame Michèle Cibert est désignée comme déléguée représentante des élus de la commune de Audrix auprès du CNAS à l'unanimité des votants.

#### *Augmentation des loyers des maisons communales*

Monsieur le Maire propose une augmentation des loyers des logements communaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 conformément à l'indice de référence du 3<sup>ème</sup> trimestre 2013 (124,66), ce qui implique une augmentation de 0,90%.

Montants des nouveaux loyers approuvés à l'unanimité des membres votants:

Le Bourg (côté rue) :	346 €
Le Bourg (côté piscine) :	511 €
Le Coteau n°2 :	457 €
Le Coteau N°4 :	504 €
Le Coteau n°3 :	353 €

#### *Indemnités du comptable du trésor*

Suite au renouvellement des conseils municipaux, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une nouvelle délibération doit être prise afin de statuer sur l'indemnité de conseil et l'indemnité de préparation des documents budgétaires pouvant être allouées au comptable du trésor ainsi que sur le taux de chacune de ces 2 indemnités.

Monsieur le Maire précise que ces indemnités présentent un caractère personnel et seront acquises à Monsieur COUSTY pendant la durée du mandat du conseil municipal.

Amené à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré à 3 voix contre, 1 abstention et 7 voix pour, accepte d'allouer une indemnité de conseil et une indemnité de préparation des documents budgétaires à Monsieur COUSTY et fixe le taux des indemnités à 100%, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

#### *Budget de la commune - Décision modificative n°1*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite à une erreur matériel, il est nécessaire de faire des virements de crédits sur le budget principal comme suit:

#### **Dépenses de fonctionnement:**

64 111 (Rémunération principale) : + 50 000,00 €  
023 (virement à la section d'investissement) : - 50 000,00 €

#### **Dépenses d'investissement:**

1641 (emprunts) : - 50 000,00 €

#### **Recettes d'investissement:**

021(virement de la sect° de fonctionnement): - 50 000,00 €

Amené à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve ces virements de crédits.

## ... INFOS...

### > Commémoration

#### *Cérémonie du 8 mai*



A Audrix, comme dans tous les villages de France, la commémoration du 8 mai a été célébrée devant le Monument aux Morts.

En hommage à ceux qui ont perdu la vie pour la Liberté de tous, un bouquet y a été déposé. Nombre d'audrixiotes et d'audrixiotes étaient présents, et parmi eux de nombreux résidents de nationalité étrangère.

Tous par leur présence - comme Monsieur le Maire l'a exprimé dans son discours - ont dit NON aux guerres dévastatrices mais OUI à la fraternité.

Un apéritif convivial offert par la Municipalité a clos la cérémonie.

### > Activités municipales

#### *Fête des mères*

Les grecs, les romains, les gaulois célébraient déjà les mères. En France, la fête des Mères fut d'abord un jour de mise à l'honneur des mères de famille nombreuse, c'est en 1929 qu'elle devient celle que l'on connaît. Les enfants fêtent leur maman, les remercient par un petit mot, un dessin, un objet, de l'amour, de l'attention qu'elles leur portent. Toutes les mamans apprécient.



La Municipalité, elle aussi, a fêté toutes les mamans audrixiotes, toutes conviées sur la place du village, en leur offrant un bouquet de fleurs.

Autour du traditionnel apéritif, lui aussi offert par la Municipalité, elles ont pu exprimer leur fierté d'être mère, échanger quelques souvenirs... au cours du repas organisé par l'Association Animation Audrix en suivant.

#### *Le Mai*



Hissé après bien des efforts, le Mai collectif du nouveau Conseil Municipal se dresse fièrement sur la place du village, au seuil de la mairie.

Sa plantation conclut le processus électoral, tous les audrixiotes et audrixiotes ont été conviés à un apéritif suivi d'un buffet dinatoire animé par une joyeuse fanfare puis, plus tard, par le l'animateur Jean Baptiste Leurs. Jean-Claude Leurs n'a pas hésité à chanter et les danseurs à envahir la piste.

Merci à vous tous qui, par votre présence lors de ces différentes manifestations, contribuez à la vie de notre village.

## *La salle communale*

Vous serez conviés à l'inauguration prévue courant octobre



## > Vie associative de la commune



L'été est déjà bien entamé et comme tous les ans les bénévoles de l'association sont mobilisés sur les diverses animations.

Mais commençons par un bilan des mois écoulés.

\*\*\*\*\*

### *Bilan des activités depuis le début de l'année :*

La fête des mères a réuni une trentaine de personnes pour un repas convivial à l'Auberge médiévale le samedi 24 mai au soir. Le repas fut précédé d'un apéritif sous la halle et d'une remise de bouquets par Monsieur le Maire aux mamans présentes.

La fête de la musique s'est déroulée le samedi 21 juin dans la nouvelle salle polyvalente. Cette année la plantation du mai a été reliée à cette animation. Les élus ont assuré le repas aux nombreuses personnes présentes. Une fanfare « felue » a égayé avec brio toute la soirée.

\*\*\*\*\*

### *Les tablées nocturnes d'Audrix :*

L'association a préparé pendant tout l'hiver l'organisation de ces rencontres gourmandes et musicales. Les premiers marchés démontrent, par le nombre de participants, que ces tablées nocturnes sont très appréciées des touristes mais aussi des locaux nombreux à nous y rejoindre. Nous sommes heureux d'y accueillir un nouvel exposant, Monsieur Bouteau et son épouse, agriculteurs de la commune, qui nous proposent des légumes frais à la plancha.

### **Programme musical des tablées nocturnes d'Audrix**

#### **Samedi 5 Juillet 2014**

**Marion & Blue stone** : Guitares à deux voix pour des interprétations de blues, de rock et de soul sur des reprises anglo-saxonnes des années 70. Ce groupe est domicilié à Audrix lieu-dit Cales.

#### **Samedi 12 Juillet 2014**

**Lezamidale** : 6 musiciens autour d'une interprétation folk de la musique traditionnelle. Ce groupe est basé sur Alles sur Dordogne.

#### **Samedi 19 Juillet 2014**

**Mado Musette** : Un duo d'accordéon pour un musette dans la grande tradition festive. Ce groupe est basé sur St Cyprien.

#### **Samedi 26 Juillet 2014**

**JEFFSET** : De la variété française et internationale de très grande qualité avec guitares, violon, banjo et basse.

#### **Samedi 2 Août 2014**

**Chantibuleur** : De la musique bio à l'huile de coude, pour un répertoire varié et original interprété à l'orgue de Barbarie et au porte-voix à facettes.

#### **Samedi 9 Août 2014**

**Raymond House** : Une voix et une guitare autour de thèmes blues de qualité. Interprète basé sur Le Bugue.

#### **Samedi 23 Août 2014**

**Catherine et Gérard** : De la jolie variété française avec clavier, guitare et basse. Ce groupe est basé sur Audrix lieu-dit Gravard.

#### **Samedi 30 Août 2014**

**Catherine** : Guitare, clavier et chant pour des chansons au fil de la vie. Cette interprète est basée sur Audrix lieu-dit Gravard.

\*\*\*\*\*

### *Le calendrier des activités pour 2014 :*

La piscine est ouverte tout l'été du lundi au samedi de 14h00 à 19h00. Les bénévoles assureront les permanences de l'accueil tous les lundis et le vendredi 15 août. L'entrée est gratuite aux enfants d'Audrix jusqu'à 14 ans. La carte d'entrée gratuite est disponible en mairie.

Vide grenier : le dimanche 7 septembre 2014 toute la journée sur la place du village (responsable Odet CONANGLE)

Marchés nocturnes : tous les samedis, du 5 juillet au 30 août.

Albuga vélo club : date inconnue à ce jour.

Les bénévoles ont préparé avec minutie les rendez-vous de l'été pour le plaisir de tous. Leur engagement dans l'animation de notre village démontre l'intérêt qu'ils portent à notre petit coin de campagne qu'ils savent transformer en petit coin de paradis.

L'association a fait un don à la commune d'un montant de 2000€00 et a aussi acheter, pour une somme de 700€00, du petit équipement pour participer aux équipements de la nouvelle salle polyvalente.

Nous sommes évidemment heureux d'avoir pu participer à ce projet de salle polyvalente, mais cela n'est possible que grâce à tous les bénévoles à leur travail et leur engagement.

# Amicale Laïque

L'Amicale Laïque a organisé son voyage le samedi 26 avril 2014 à Toulouse: visite guidée en bus, repas et ballade sur le canal du midi.



Le 28 juin, s'est tenu le traditionnel repas de la Saint Jean dans la salle socio culturelle avec une animation musicale qui fut un succès



Bon été et bonnes vacances aux lecteurs du journal « La vie à Audrix ».  
L'Amicale remercie les participants et bénévoles toujours prêts à animer le village.



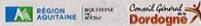
# MUSIQUE en PÉRIGORD

## XXVI<sup>e</sup> Musique en Périgord

du jeudi 31 juillet au jeudi 14 août 2014



05 53 30 36 09



*Le concert à Audrix avec le Quatuor Ardeo et en présence du Président du Conseil Général*

## XXVI<sup>e</sup> Musique en Périgord 2014

Né en 1989 de l'initiative de jeunes concertistes conquis par l'acoustique de l'église romane d'Audrix, village du Périgord Noir entre Vézère et Dordogne, le Festival « **Musique en Périgord** » purement classique à ses débuts, a évolué en restant fidèle à ses origines.

L'équipe du Festival a été remaniée mais ses objectifs restent inchangés :

- accueillir des artistes consacrés mais également de jeunes interprètes
- faire connaître et aimer la musique de qualité en milieu rural.
- tenter d'attirer des publics divers par une ouverture vers de nouveaux domaines musicaux et familiariser les enfants avec les différents types de musiques, en cherchant à désacraliser la musique classique.

Du 31 juillet au 14 août 2014, « **Musique en Périgord** » organise son **26<sup>e</sup> Festival**.

Comme à l'accoutumée le programme permettra un accès à un large éventail musical, en explorant, cette année encore, un domaine varié : Musique de Chambre, Concert de Cuivres, Musiques du Monde, Jazz entre autres seront au programme.

« **Musique en Périgord** » poursuivra ses efforts en direction des enfants afin qu'ils accèdent à la musique comme à une joie et non comme à une contrainte, préparant ainsi le public de demain, en collaboration avec le Pôle de l'Enfance de la Communauté de Communes de la Vallée Dordogne. Les enfants sont invités aux répétitions et un concert Jeune Public leur est spécialement consacré.

Musique en Périgord apportera son concours en septembre à l'inauguration de la salle communale d'Audrix

## Programme

### Judi 31 juillet 18h | Halle du Bugue

Musiques variées  
Quintette de Cuivres d'Auvergne  
Ouverture du Festival | Entrée libre

### Vendredi 1<sup>er</sup> août 21h | Église des Eyzies

Musique de Chambre  
Trio Leos (Violon, Violoncelle, Piano)  
Beethoven, Haydn

### Lundi 4 août 11h30 | Grand Foyer Saint-Cyprien

Concert Jeune Public  
Compagnie Alla Voce (Violoncelle, chant)  
Mozart pour les enfants

### Vendredi 8 août 21h | Parc du Château Campagne

Musique du Monde  
Chants sacrés gitans de Provence

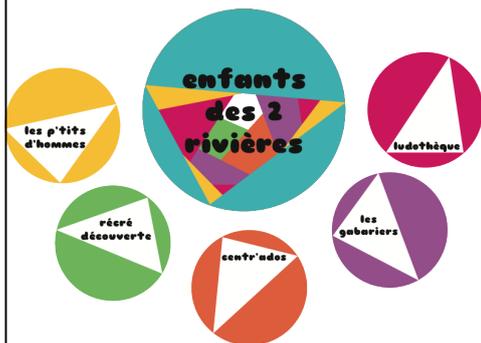
### Mercredi 13 août 21h | Église Audrix

Musique de Chambre  
Quatuor Ardeo  
Webern, Ravel, Schubert

### Judi 14 août 21h30 | Gouffre de Proumeyssac/Audrix

Jazz New Orleans  
Harlem Jazz Cats

## LES P'TITS D'HOMMES



L'arrivée de la Salle pour les ados est un grand plaisir pour tous, y compris pour les petits qui viennent le temps des repas, permettant de libérer la salle d'en haut pour assurer d'autres activités.

Le succès ne se dément pas puisque malheureusement il n'a pas été possible d'accueillir tous les enfants qui voulaient venir pour les mois de juillet et d'août.

Le rapprochement des deux communautés de communes a entraîné le rapprochement avec le centre de loisirs de Belvès, Espace Enfance, pour homogénéiser les tarifs et les modes de fonctionnement.

Par ailleurs, un gros travail a été mené suite à la réforme scolaire pour apporter des prestations de qualité faites par des animateurs professionnels connaissant les enfants. Heureusement, la présence de l'association a permis aux élus d'avoir une solution adaptée permettant une gestion optimale des coûts entraînés par cette réforme. Le territoire a ainsi pu démontrer ses ressources et sa réactivité face à des changements qui bouleversent la vie quotidienne des enfants et des parents.

Côté programme :

Les ados vont découvrir le camping avec le canoé sur plusieurs jours et vont participer aux marchés de producteurs pour les aider à financer leurs projets. Ils vont bien sûr se lancer dans de

nombreuses activités qui vont les enchanter.

Les plus jeunes ont vécu en avril des moments très forts avec un voyage dans le Gard où ils ont pu admirer le magnifique pont, découvrir les arènes de Nîmes, découvrir des activités sportives et ludiques comme la spéléologie, et enfin, visiter le musée du bonbon...Hum que c'est bon !

Durant cet été, toute l'équipe d'animateurs animatrices a concocté un programme riche et varié qui procurera tous les plaisirs attendus.

Enfin, le mois de mai a été un temps très fort avec la fête des 10 ans de la Ludothèque.

Un grande fête a eu lieu, avec des stands ludiques et un concert magnifique, ponctué d'un superbe repas apprécié de tous, grâce à l'esprit bénévole qui soutient ces activités et plus particulièrement cette journée pour remercier l'engagement et le dynamisme de la responsable Christelle.

A cette occasion, afin de célébrer l'évènement et présenter l'ouvrage aux élus venus nombreux à cette occasion, voici l'extrait des éléments qui ont permis la présentation de la ludothèque :

### « 10 ANS DE LA LUDOTHEQUE le 17 mai 2014

*L'équipe de bénévoles qui est chargée de la gestion de la ludothèque depuis 10 ans est heureuse de vous accueillir en cette belle journée du 17 mai 2014 afin de faire la fête ensemble sur ce grand terrain prêté par la commune de SIORAC.*

*Ce terrain a été aménagé par les membres de notre association, bénévoles et salariés, sous les directives de CHRISTELLE, notre ludothécaire en chef, et de GHISLANE, animatrice dans les centres de loisirs et qui travaille depuis 2 ans à la ludothèque. Elles ont préparé soigneusement cette rencontre depuis plusieurs mois.*

*Nous remercions les parents qui se sont portés volontaires en nombre afin de monter les équipements et de tenir les stands pour faire partager leur plaisir du jeu. Nous remercions aussi tous ceux qui viennent profiter de ces animations dans la poursuite de leur fréquentation de la ludothèque.*

***Je voulais rappeler ce qu'apporte notre ludothèque sur ce territoire:***

*-C'est une collection de jeux et de jouets mis à la disposition des enfants, des adultes et des collectivités pour l'épanouissement de tous.*

*-C'est un lieu où l'on vient louer des jeux mais aussi jouer tout simplement entre amis ou entre parents et enfants. Ce n'est pas un centre de loisirs où l'on dépose ses enfants mais où l'on reste pour jouer ensemble.*

*-C'est un lieu d'échanges, où l'on ne se sent plus seul. Tous les publics y sont reçus, accueillis et conseillés en fonction de leur âge, leurs goûts, ou leurs capacités physiques ou psychiques. Un effort d'accueil et d'intégration par le jeu est porté envers les personnes handicapées.*

*-C'est un lieu où l'on peut ouvrir les boîtes, jouer, demander conseil et faire des découvertes sur nos capacités à inventer ou à rire...*

*-C'est un lieu de rencontre où chacun apprend à respecter un bien commun : le jouet, le jeu.*

*-C'est un lieu de prévention et d'accueil, et d'acceptation de la différence, c'est aussi une passerelle sociale entre les familles, les associations, les*

institutions.

-Ce sont des personnes compétentes qui aident à découvrir la créativité par le jeu et qui se transportent dans vos maisons ou dans les écoles ou dans les maisons de retraite pour apporter le jeu au cœur de nos vies par des anniversaires ou des animations.

**Sa mission est de "donner à jouer".**

Mais la LUDOTHEQUE SIORAC a, de plus, la particularité de faire

un pont, en cette année 2014, qui permet de symboliser la réunion des deux communautés de communes de la VALLEE DE LA DORDOGNE et de NAUZE ET BESSEDE, du fait de sa situation géographique mais aussi des personnes qui la fréquentent.

Nous voulons remercier nos financeurs et nos partenaires, communauté de communes, CAF, communes, pour leurs engagements et d'avoir cru dans ce projet, de l'avoir initié et soutenu au long des années et de

continuer à nous épauler afin de faire durer et évoluer cette belle structure qui remplit son rôle d'animateur de territoire dans la joie, le rire et le partage »

Bon été à tous, à tous les enfants, adolescents, parents et amis.  
Bon courage à tout l'encadrement de nos associations et aux animatrices et animateurs.

Lisbeth CHATENOU  
Co-présidente.



A tous pour cette journée



L'association Rhizome propose des ateliers de conscience corporelle & QI GONG adaptés pour les débutants, pour les seniors et pour les anciens participants avec des cours hebdomadaires le lundi matin à 10h 30 et l'après midi à 16 h et le soir à 18 h 30 à Audrix.

Rentrée prévue le 15 septembre 2014 .

Inscription dès maintenant auprès de Marie Christine Hamon :

06 75 92 62 43

[hamon\\_marie@orange.fr](mailto:hamon_marie@orange.fr)

## **Marche & Qi Gong à Amorgos**

Une île des Cyclades, en Grèce

Lundi 20 octobre au jeudi 30 octobre



### **PROGRAMME ... 2014 / 2015**

Rencontre / Inspiration / Authenticité

Invitation à être tout simplement

Présent, inspiré et nourri par cette nature pleine d'énergie propice au ressourcement

### **RENSEIGNEMENTS**

**INSCRIPTIONS**

**06 75 92 62 43**

**Association Rhizome**

**[www.qi-gong-stage.fr](http://www.qi-gong-stage.fr)**

### **TARIF 890 € :**

**Stage Marche & Qi Gong**

**Hébergement ½ pension 10 nuitées**

### Ludoparc au gouffre de Proumeyssac



▲ Alain Francès fait découvrir le tout nouveau ludoparc du gouffre, sur le monde souterrain.  
© PHOTO PHOTO ANNE BÉCHEAU

Depuis quelques jours, les visiteurs du gouffre de Proumeyssac peuvent bénéficier, en plus de la visite de la célèbre « cathédrale de cristal », d'un environnement totalement réaménagé autour du gouffre de Proumeyssac. « Afin de faire patienter les visiteurs, nombreux en saison estivale, un ludoparc accueille petits et grands, les plongeant immédiatement dans l'univers du monde souterrain », explique Alain Francès, directeur du site depuis 1995.

Grâce à un jeu de l'oie géant, on progresse dans un espace en plein air où sont proposées cinq animations ludiques : géologie, concrétions, activités de l'eau, spéléologie, lumières du gouffre et même fonctionnement de la nacelle qui a permis aux premiers visiteurs, dès 1910, de profiter de ce gouffre découvert quelques années auparavant.

Intégré à son environnement

Complété par un espace muséographique interactif retraçant justement l'histoire de cette découverte (en 1907) et présentant toutes les trouvailles faites sur place depuis, le parcours destiné aux enfants, mais aussi aux parents, permet de trouver facilement de quoi répondre à toutes les questions. Il a été conçu et mis en place par Traid (Terre à Idées), une société spécialisée de la région d'Annecy, sous l'égide de Jacques Laumond, architecte montignacols. « Nous avons dû penser le projet en fonction des contraintes inhérentes à un site classé. Le bois utilisé est du châtaignier, les matériaux devaient tous répondre à des exigences d'intégration dans l'environnement. Les copeaux de châtaignier qui jonchent le sol, par exemple, ont pour vocation de ne pas perturber l'écoulement et l'infiltration des eaux dans le sol », détaille Alain Francès.

Dans la mesure où cet aménagement destiné au public est le premier à s'inscrire dans le Grand Site Vallée Vézère, il a particulièrement été suivi par la commission des Sites et rien n'a été laissé au hasard. Normal, car le site reçoit quelque 150 000 visiteurs par an en moyenne.

Pratique. Le gouffre de Proumeyssac est ouvert tous les jours du 1er février au 31 décembre. Renseignements au 05 53 07 27 47.

Anne Bécheau

AUDRIX

### Les aménagements du gouffre inaugurés



▲ Les élus ont découvert les nouvelles installations en compagnie du directeur du site, Alain Francès.  
© PHOTO PHOTO ANNE BÉCHEAU

Ils étaient nombreux, vendredi, à avoir répondu à l'invitation d'Alain Francès, le directeur du gouffre de Proumeyssac. Lui et son équipe inauguraient les nouveaux aménagements du site, réalisés cet hiver.

Un parc ludo-pédagogique à destination des familles a été conçu pour permettre aux visiteurs de découvrir les richesses du monde souterrain de façon ludique et les faire patienter lors des grandes affluences de l'été. Dans un nouveau bâtiment édifié pour l'occasion, l'espace muséographique offre un univers souterrain qui évoque toute l'histoire du gouffre, de sa découverte en 1907 jusqu'à son ouverture au public.

Un site repensé

L'ensemble du site a été entièrement repensé pour une meilleure qualité d'accueil, une sécurisation des abords et une bonne intégration à l'environnement. Une réussite qu'ont souligné tour à tour les officiels présents à l'inauguration, comme Germinal Peiro, député du Sarladais et vice-président du Conseil général en charge du tourisme, Gérard Labrousse et Francis Dutard, conseillers généraux, ou Claude Thuillier, le maire d'Audrix.

Après avoir salué les personnes qui sont intervenues sur ce chantier, Alain Francès a souligné que les aménagements avaient reçu un excellent accueil de la part des premiers visiteurs de la saison. Il attend de voir si la haute saison atteindra les objectifs fixés.

Avec une offre de plus en plus adaptée, le gouffre de Proumeyssac, cavité la plus visitée d'Aquitaine et troisième de France, qui accueille chaque année quelque 150 000 visiteurs, pourrait voir augmenter le nombre de ses visiteurs.

Anne Bécheau

AUDRIX TOURISME GERMINAL PEIRO

## Paysage et urbanisme : un projet pilote en test



▲ Les nouvelles technologies, un outil intéressant pour une meilleure gestion du territoire.  
© PHOTO PHOTO ANNE BÉCHEAU

**A**udrix a été choisie pour servir de site test à un projet qui met en œuvre les nouvelles technologies pour une meilleure compréhension de l'architecture dans son paysage. Cette expérience, très novatrice et unique en France, ainsi qu'une visite en 3D de la commune ont été présentées, Jeudi 10 Juillet, par les partenaires du projet baptisé 2C3D.

Commencé il y a quatre ans, ce travail mené par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de la Dordogne, en collaboration avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), la société bordelaise Immersion, leader européen des technologies 3D, et financé par le Conseil régional, est très novateur.

### Groupe d'experts

Il a mobilisé différents experts du monde de l'université, de l'entreprise et associatif : Ingénieurs, chercheurs, enseignants-chercheurs, développeurs Informatiques, architectes, paysagistes, urbanistes, géomaticiens et Illustrateurs.

Le processus permet d'étudier les sites avec leur passé, leur évolution pour constituer un support afin de prospecter leur devenir. À terme, il devrait devenir un outil de premier plan pour les municipalités confrontées à la pression foncière. Cet outil, quand il sera opérationnel, aidera les élus à mieux appréhender l'évolution du paysage, les accompagnera dans la planification du territoire et leur permettra de simuler un nouveau projet de construction et d'aménagement.

### Melleure gestion

Pour le CAUE, qui dispense des conseils aux particuliers et aux collectivités en matière d'urbanisme, d'architecture et d'environnement, après les dossiers de préconisations récemment réalisés, c'est un énorme pas vers l'avenir qui devrait permettre aux collectivités de mieux gérer leur territoire.

C'est justement ce qui a séduit Claude Thuillier, le maire d'Audrix, et son équipe municipale. Si, pour le moment, le travail a été effectué à l'échelle du village d'Audrix et de ses alentours, il pourrait, dans un avenir prochain, concerner des territoires plus grands comme les Communautés de communes ou les Grands sites.

Anne Bécheau

AUDRIX

## Le mai planté en musique



▲ À Audrix, le mai a été dressé en musique.  
© PHOTO PHOTO DR

**S**amedi, c'est en musique que Claude Thuillier, élu pour la sixième fois à la mairie, a choisi de planter le mai avec son Conseil municipal. La fanfare Felue, habituée d'Audrix, a honoré l'invitation des élus à assurer l'animation de l'événement. La fête s'est poursuivie dans la nouvelle salle communale jusque tard dans la nuit, toujours avec la fanfare, mais aussi avec le DJ Jean-Baptiste et des chanteurs et musiciens venus célébrer la Fête de la musique.

Anne Bécheau

AUDRIX

## > Libres propos

### > *A l'école d'Audrix... Souvenirs personnels de l'année 1938-1939*

A la rentrée de 1938, j'allais avoir cinq ans et mes parents me conduisirent à l'École d'Audrix.

Je ne me souviens pas des impressions qui ont pu précéder cet événement ; par contre, le fameux matin s'est nettement fixé dans ma mémoire.

Mon père et ma mère se tiennent sur la route en face du passage de la cour, tandis que je suis la petite troupe vers la terrasse où s'ouvre l'école, sous un grand acacia (aujourd'hui disparu).

Mais, je me retourne et là, je vois mon père et ma mère, proches l'un de l'autre, et les yeux pleins de larmes !

La petite fille que j'étais, est très troublée...

La salle de classe occupait seulement une partie de ce qui est aujourd'hui la grande salle de la Mairie, laquelle de dimensions restreintes, s'ouvrait vers la cour. On y accédait par le petit escalier et la petite terrasse sur laquelle trône encore aujourd'hui (pour son centenaire) un obus de la guerre « 14-18 ». Il nous intriguait beaucoup.

Le reste de l'étage était dévolu au mystérieux logement de l'instituteur.

Outre les tableaux noirs et les pupitres tournés vers le sud et son bel horizon, il y avait le poêle qui se tenait en majesté au milieu de la pièce. Je ne revois pas le bureau du maître, par contre la jolie cheminée est bien à sa place. Elle était alors fermée par un inquiétant placard !

La cave, profonde et sombre, réserve de bûches et ... d'encre, nous impressionnait aussi.

Notre école étant à classe unique, les grands du Certificat d'Etudes étaient chargés de veiller sur (= surveiller) les petits !

Comme leurs grandes baguettes paraissaient menaçantes...L'idée d'une « aide » était pourtant moderne.

Je n'aimais pas l'école.

Je me sentais arrachée au douillet cocon familial. Le matin, ma grand-mère me prenait sur son dos et, depuis Bonnemort, nous montions le chemin de la Cambonie. Arrivées au plat elle me disait :

« Maintenant le Monsieur te voit, tu dois y aller. »

Et, je pleurais.

Un jour, Il prit mon petit cartable et le posa sur la dite cheminée, qui me paraissait si haute :

« Voilà, tu ne pourras plus penser à partir. »

J'en avais encore plus envie et je me suis dit qu'il avait « peur de moi ». Ça aussi c'était troublant.

Impatiente de me retrouver à la maison, à midi ou le soir, je dévalais si vite la Cambonie que j'avais <sup>21</sup> toujours les genoux couronnés !

Pourtant un jour de cette première année scolaire (qui précédait la guerre) je reçus un « Billet de satisfaction », tout rose : « parce qu'elle a promis de ne plus pleurer » !!!

Je n'ai pas vraiment de souvenirs scolaires à proprement parler, de cette période, par contre, des camarades et des jeux aux récréations : Oui ! Que de découvertes !

Pour les grands : « les barres », « l'épervier », « la balle au chasseur », « gendarmes et voleurs »...Et les billes ! dans le sable de la cour bordée, vers l'église, par un jardin, des petits nids étaient creusés et on voyait s'entrechoquer et y tomber les belles agates colorées ou les modestes boules de terre cuite...

Et il y avait la corde à sauter magique : en avant, en arrière, sur un pied, sur l'autre, de plus en plus vite (au « vinaigre ») etc...le délicieux et excitant « colin-maillard », « la ronde du mouchoir » qui nous tenait en éveil car il y avait des feintes et hop : « chandelle » !

Les rondes chantées nous enchantaient ainsi que ces ribambelles enfantines s'enroulant en passant sous le « pont » d'un bras : trois, trois passera, la dernière restera ».

« La marelle » était un bonheur qui nous conduisait au ciel (et nous apprenait à sauter !)

En fait tous ces jeux, transmis naturellement, étaient éducatifs : le corps et l'esprit y trouvaient leur compte. Et que dire des jours de pluie qui nous rassemblaient sous le préau (à la place du four à pain) ? Dans cet espace restreint les rondes prenaient tout leur charme : plaisir d'une main donnée, fierté d'être choisi ! Cache cache aussi bien sûr, dans tout notre environnement proche : « tu clumes ! ».

Le clou (peut-être est-ce plus tard) a été pour moi ce jour de grande neige où on nous a lâchés dans Audrix. Boules de neige et cachettes.

Mais dans la classe, j'entendais parfois à l'adresse des plus grands des choses étranges et horribles - heureusement anciennes et disparues - des histoires de guerre.

Un an après mon arrivée à l'École, à la rentrée de 1939, c'est bien la guerre au présent. Mes parents sont maintenant séparés et je sais que les hommes peuvent mourir.

« Ah ! la guerre existe donc encore ! »

PS J'ai été une institutrice heureuse, au bel horizon de la Bessède et mon expérience enfantine m'a souvent permis de rassurer les mamans.

*Andrée TEILHAUD*

A suivre : L'École d'Audrix pendant la guerre

## > *Je ne sais pas où on va, mais on y va*

Dans cette époque formidable et passionnante, le chroniqueur de la rubrique qui croque la vie s'est amusé à pénétrer **le monde de la simplification**.

Oui, il n'y a pas une journée sans que le média préféré qui fait l'écho du politique ou le politique adoré qui fait la caisse de résonance du média en quête d'audience, du moins on sera d'accord sur ce point, tous deux cherchent de l'audience, bref il n'y a pas de journées sans qu'on nous rappelle que notre monde doit aller vers de la simplification.

C'est déjà un article pas simple à écrire, aussi si nous commençons à compliquer ce qui paraît simple, où allons-nous ? Dans un monde pas simple en manque de simplification. Mais est-ce bien vers cette direction ? Nous allons tâcher de reprendre le sens de ce chemin pour retrouver ce monde de simplicité tant rêvé.

Tout d'abord, une plongée dans un monde pour nous donner le ton ; attention au choc de la simplification, cela peut faire mal.

Ainsi, voici au moment où mon clavier résonne, l'extrait d'un communiqué de presse :

**« Le projet de loi sur la simplification de la vie des entreprises a été retouché à la marge mercredi en commission à l'Assemblée nationale, selon une source parlementaire. »**

C'est déjà très clair, si déjà on retouche un projet de Loi qui vise la simplification, cela ne présage rien de bon. Soyons rassurés, cela sera une retouche à la marge. Mais quelle crédibilité à accorder à « selon une source parlementaire » ; autrement dit, on apprend que la retouche de la simplification de la vie des entreprises sera marginale selon une simple rumeur. Donc on n'apprend rien.

Bienvenue dans l'art de la simplification.

**« Présenté en conseil des ministres le 25 juin par le secrétaire d'État chargé de la simplification, ce texte ajouté au menu de la session extraordinaire, sera débattu dans l'hémicycle mardi. Entre autres modifications, l'une adoptée sur initiative du rapporteur vise à simplifier les démarches des agriculteurs sollicitant le remboursement partiel de taxes sur le carburant. »**

Oui c'est très important, je vous l'accorde. Nous imaginons les démarches des agriculteurs. Le parcours du combattant, le tout pour ne pas obtenir le remboursement partiel. Déjà qu'il n'est pas total, de

toute façon, le mot Total ferait désordre dans le remboursement des carburants, alors le rendre partiel, quelle idée. Car à l'origine, les choses peuvent devenir simples si l'idée première est aisée. L'évidence devrait alerter l'initiative du rapporteur dans la mesure où lui-même aurait déjà été confronté à la recherche du bon papier, de la bonne compréhension du service dédié au sujet. Oui, l'évidence serait déjà de s'interroger sur la création des services, des autorités, dès qu'une loi est votée. N'existe-t-il pas aujourd'hui des présidents de la commission de la simplification ? Des comités de simplification ? Et pourquoi pas un ministre de la simplification ? Quelle est ton métier Papa ? Je suis un simple simplificateur, mon petit.

Continuons notre chemin.

**« Plus inattendu, un amendement vise à autoriser par dérogation le convoyage de la clientèle des restaurants d'altitude par motoneige sur le domaine skiable entre 17h et 23h pour favoriser le développement de l'activité nocturne de ces établissements. »**

Quelle simplification ! Si j'ai bien compris, la simplification vise à favoriser plus de business. On glisse sur les mots, mais où est le sens de tout ceci ?

**« Le projet de loi comprend 14 mesures, parmi 50 devant entrer en vigueur avant la fin de l'année pour faciliter les relations entre l'administration et les entreprises, adapter le droit du travail, continuer la simplification du droit de l'urbanisme et de l'environnement, alléger le droit des sociétés, simplifier les obligations comptables et fiscales. Les 36 autres seront adoptées par décret ou arrêté, ou en changeant les pratiques de l'administration.**

**Le texte prévoit des mesures aussi diverses que l'harmonisation des notions de jour (ouvré, ouvrable, franc ou calendaire) dans les codes du travail et de la Sécurité sociale ou la réduction des délais d'obtention des autorisations pour la construction et l'exploitation des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques. »**

En fait par simplification, on veut simplifier la relation entre le monde de l'entreprise et celui de l'administration. Je rappelle à tous les lecteurs et les heureux rapporteurs qu'il suffit de lire un ouvrage célèbre sur les 12 travaux d'un ami gaulois pour comprendre les problèmes de relations.

Il s'agit bien de la résolution d'un problème relationnel. Dans ces conditions quoi de plus simple d'apprendre le langage administratif à l'école, quoi de plus aisé à mettre en place que des cours sur la compréhension des normes, sur l'interprétation de textes administratifs.

*« Le texte supprime aussi la déclaration de congés d'été des boulangers, de sorte que les maires n'auront plus la faculté de réglementer la fermeture annuelle, faculté instaurée à compter du XVIIIème siècle, à une époque où le pain était considéré comme un produit de nécessité et un élément constitutif de l'ordre public. »*

C'est fantastique, plus de réglementation sur la fermeture annuelle des boulangeries. La vie va vraiment être plus simple.

*« Nombre des articles du projet de loi visent à habiliter le gouvernement à légiférer par ordonnance, par exemple pour développer des mécanismes renforçant la sécurité juridique des usagers comme le rescrit ou pour faire une révision de procédures administratives accompagnant et prolongeant la réforme du "silence valant accord". »*

Enfin des réponses qui seront données. Simplification et responsabilisation des actes administratifs. Comme l'air bag de l'usager face au choc de la simplification.

Bon il est temps de conclure un sujet qui paraissait si simple au départ.

Avant de simplifier, déjà ne produisons pas des solutions compliquées qui ne facilitent pas la vie.

Simplifier des choses compliquées, c'est automatiquement les rendre complexes.

Simplifier, c'est avant tout revenir sur le sens de l'action en prenant le bon chemin qui mène vers des relations directes et favorables à la communication et l'échange.

Bon courage à tous pour retrouver le sens de la simplification et gare aux chocs.

*James Chatenoud*

Ps : mes remerciements au journaliste qui a laissé sur internet un communiqué de presse dont s'est inspiré le narrateur en toute simplicité.

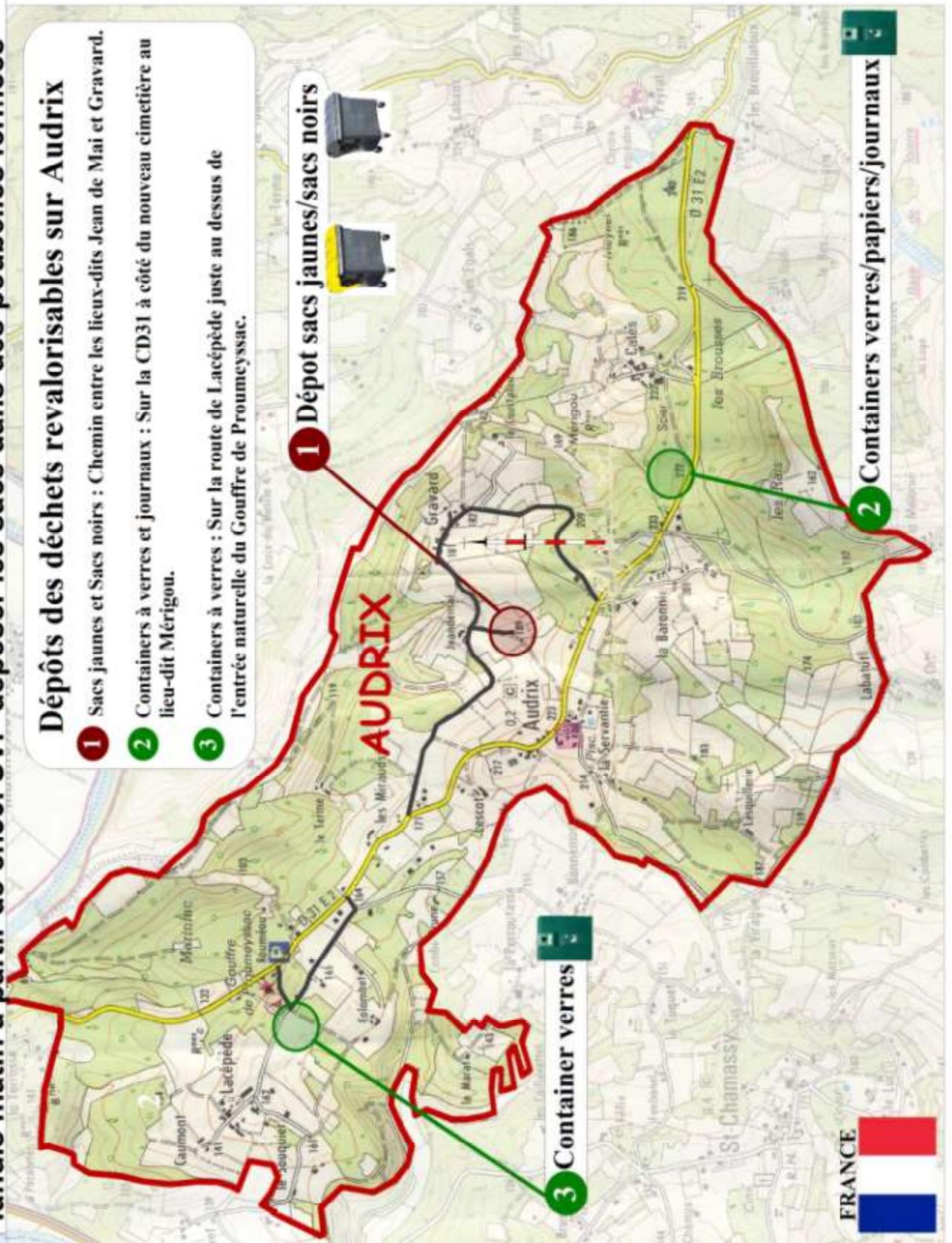
## *Les tablées nocturnes d'Audrix*



**Les sacs jaunes et noirs sont ramassés devant votre propriété uniquement les lundis matin à partir de 8h30. SVP déposer les sacs dans des poubelles fermées**

### Dépôts des déchets revalorisables sur Audrix

- 1** Sacs jaunes et Sacs noirs : Chemin entre les lieux-dits Jean de Mai et Gravard.
- 2** Containers à verres et journaux : Sur la CD31 à côté du nouveau cimetière au lieu-dit Méricou.
- 3** Containers à verres : Sur la route de Lacépède juste au dessus de l'entrée naturelle du Gouffre de Proumeyssac.



Ces documents existent en anglais, néerlandais et espagnol. Ne pas hésiter à nous en demander.

Nous serions reconnaissants aux propriétaires de gîtes et locations meublées, d'inciter leurs clients à déposer leurs poubelles à ces endroits.

**Réflexion en cours...** mise en place de 2 sites pour déposer les déchets ménagers et abandonner le ramassage (devenu compétence de la communauté de communes et du syndicat des déchets!)